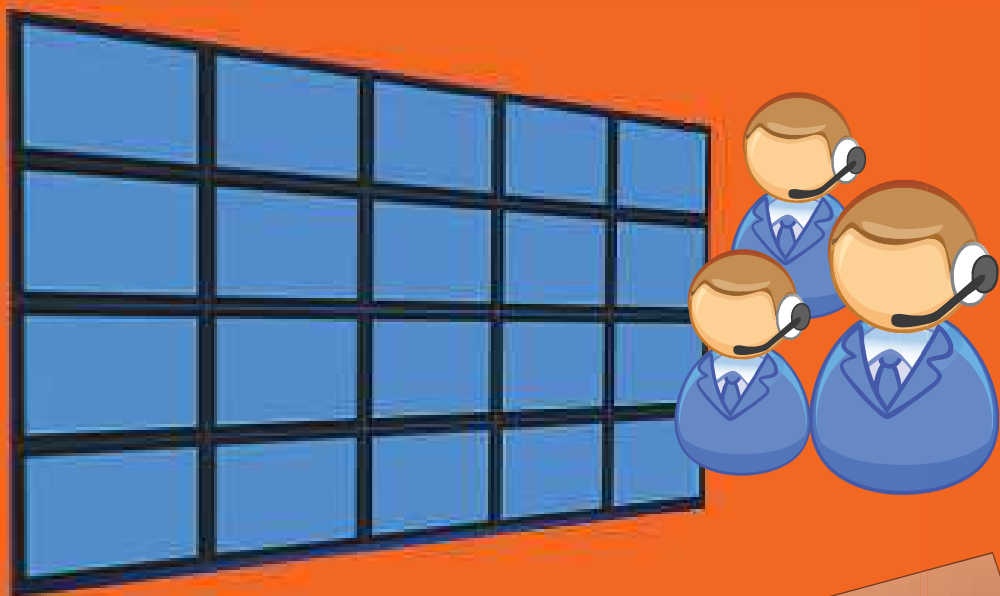
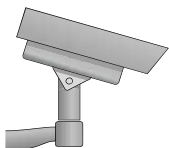
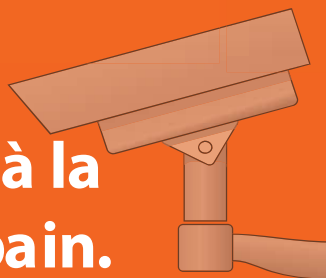


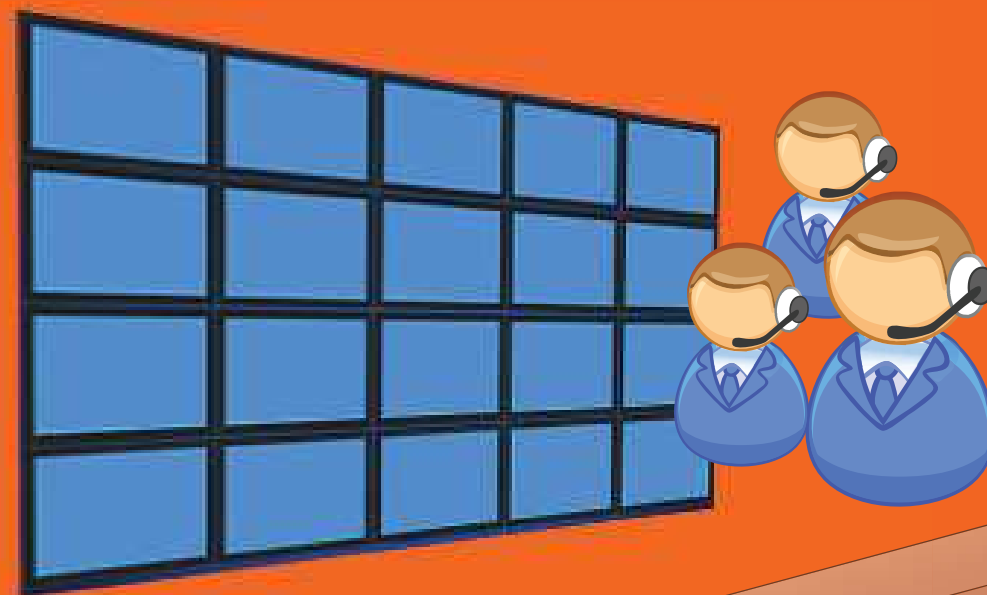
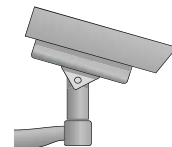
LA VIDEOPROTECTION URBAINE



Un outil complémentaire à la
protection de l'espace urbain.



LA VIDEOPROTECTION URBAINE



Un outil complémentaire à la
protection de l'espace urbain.



LA VIDEOPROTECTION URBAINE

Un outil au service de tous

- Mis en oeuvre par les autorités publiques.
- Pour la sécurité des personnes, la prévention des atteintes aux biens, la régulation du trafic routier, la lutte contre la délinquance,...
- Un outil complémentaire de la gestion de proximité au quotidien (ex: défaillance de l'éclairage public, malaise sur la chaussée, incendie, fuite d'eau...)

Un impact sur la délinquance et sur la population

- Baisse de la délinquance constatée sur les communes ou EPCI équipés
- Outil d'aide à l'enquête pour les forces de sécurité intérieure
- Diminution du sentiment d'insécurité

Points clés

- Un choix d'implantation cohérent
- Une demande d'autorisation préalable à solliciter en Préfecture
- Des prescriptions réglementaires et des normes techniques à respecter

La Direction Départementale de la Sécurité Publique de Seine-et-Marne dispose de deux référents sûreté départementaux et de 48 correspondants locaux à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet.

VOS CONTACTS :

Référents sûreté départementaux :

Brigadier Eva POMRENKA
01-60-56-68-55
Brigadier Ludwig VANDENBERGHE
01-60-56-69-58

ddsp77-referent-surete@interieur.gouv.fr

Commissariats de police :

Melun - Val de Seine 01 60 56 67 77
Fontainebleau 01 60 71 58 00
Moissy-Cramayel-Sénart 01 64 13 50 00
Montereau-Fault-Yonne 01 64 69 39 30
Moret-Loing-Orvanne 01 64 70 56 36
Nemours 01 64 78 50 20
Provins 01 60 52 21 30

Meaux 01 60 23 32 17
Coulommiers 01 64 75 63 90
Villeparisis 01 60 21 36 50
Noisiel 01 64 11 28 28
Lagny-sur-Marne 01 64 12 68 68
Chessy 01 60 43 63 00
Chelles 01 60 93 20 00
Pontault-Combault 01 64 43 65 65

LA VIDEOPROTECTION URBAINE

Un outil au service de tous

- Mis en oeuvre par les autorités publiques.
- Pour la sécurité des personnes, la prévention des atteintes aux biens, la régulation du trafic routier, la lutte contre la délinquance,...
- Un outil complémentaire de la gestion de proximité au quotidien (ex: défaillance de l'éclairage public, malaise sur la chaussée, incendie, fuite d'eau...)

Un impact sur la délinquance et sur la population

- Baisse de la délinquance constatée sur les communes ou EPCI équipés
- Outil d'aide à l'enquête pour les forces de sécurité intérieure
- Diminution du sentiment d'insécurité

Points clés

- Un choix d'implantation cohérent
- Une demande d'autorisation préalable à solliciter en Préfecture
- Des prescriptions réglementaires et des normes techniques à respecter

La Direction Départementale de la Sécurité Publique de Seine-et-Marne dispose de deux référents sûreté départementaux et de 48 correspondants locaux à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet.

VOS CONTACTS :

Référents sûreté départementaux :

Brigadier Eva POMRENKA
01-60-56-68-55
Brigadier Ludwig VANDENBERGHE
01-60-56-69-58

ddsp77-referent-surete@interieur.gouv.fr

Commissariats de police :

Melun - Val de Seine 01 60 56 67 77
Fontainebleau 01 60 71 58 00
Moissy-Cramayel-Sénart 01 64 13 50 00
Montereau-Fault-Yonne 01 64 69 39 30
Moret-Loing-Orvanne 01 64 70 56 36
Nemours 01 64 78 50 20
Provins 01 60 52 21 30

Meaux 01 60 23 32 17
Coulommiers 01 64 75 63 90
Villeparisis 01 60 21 36 50
Noisiel 01 64 11 28 28
Lagny-sur-Marne 01 64 12 68 68
Chessy 01 60 43 63 00
Chelles 01 60 93 20 00
Pontault-Combault 01 64 43 65 65